



SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril à 18h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				HOURS	Brigitte	X			
SCHILLINGER	Martine	X				BREMOND	Martine	X			
BONESSO	Paul	X				IBANEZ	Marion	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M Schillinger	DURBEC	Valérie	X			
CATALDI	Catherine	X				CAVALIER	Jenifer	X			
MASSOUH	Anne	X				LEURQUIN	Bruno	X			
CHAIX	Jacques	X				GUEMENE	Françoise	X			
LANGLOIS	Maryline	X						14	01	00	

Membres en exercice : 15**Présents : 14**

Absents : 01

Dont :Absents excusés ayant donné **procuration : 01**

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Secrétaire de séance : Paul BONESSO

Délibération n°2026/04/30/03

Objet : Election à la Vice-Présidence déléguée du CCAS

Depuis les nouvelles dispositions introduites par L'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), les Conseils d'Administration de chaque CCAS doivent procéder, outre l'élection d'un Vice-Président, désormais à l'élection également d'un vice-président délégué.

Codifié à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, ce texte prévoit que le vice-président délégué, est chargé de présider le CCAS en cas d'empêchement cumulé du Maire et du Vice-président.

Selon l'article Article R123-18 du même code, il doit être voté au scrutin secret.

Le maire, Président du CCAS sollicite l'expression des candidatures.

Deux candidatures sont formulées :

- **M. Paul BONESSO,**
- **Mme Maryline LANGLOIS**

Sur proposition du Maire, Président du CCAS, les deux mêmes assesseurs que pour l'élection de la Vice-Présidence sont désignés à l'unanimité des membres présents :

- M. Jacques CHAIX
- Mme Marion IBANEZ

Une enveloppe ainsi qu'un bulletin de vote sont remis à chaque membre.

Sous le contrôle du Maire, Président de séance et des deux assesseurs désignés, les membres présents du Conseil d'Administration sont invités à voter chacun à leur tour en déposant leur enveloppe au sein de l'urne transparente prévue à cet effet, puis à émarger.

A l'issue du recueil des votes, **15 émargements sont constatés.**

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : **15**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Nombre de bulletins blancs : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

➤ Suffrages obtenus :

- **Paul BONESSO : 13 voix**
- **Maryline LANGLOIS : 2 voix**

Seuil de majorité absolue : **8**

Résultats : M. Paul BONESSO est déclaré élu aux fonctions de Vice-Président délégué du CCAS.

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**Le Maire, Président du
CCAS**

E. HUGOU



Le secrétaire de séance,

Paul BONESSO